

La Lettre du



SYMADREM

SYNDICAT MIXTE INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHÔNE ET DE LA MER

À LA UNE

Inauguration de la digue Tarascon-Arles

Mercredi 10 novembre 2021, le SYMADREM et SNCF Réseau ont inauguré la digue Tarascon-Arles et la mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire. Cet événement était placé sous l'égide de Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, de Cyril Juglaret, conseiller régional représentant Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Lucien Limousin, vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et maire de Tarascon, représentant Martine Vassal, présidente du département, de Patrick de Carolis, président de l'ACCM et maire d'Arles, de Karim Touati, directeur territorial SNCF Réseau et de Pierre Raviol, président du SYMADREM.

Tous étaient réunis pour célébrer la fin des trois ans de travaux de création de 9 km de digue entre Tarascon et Arles et de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire.

« Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan Rhône, mis en œuvre par l'État et les régions, et plus particulièrement du programme de sécurisation des digues du Rhône depuis le barrage de Vallabrègues jusqu'à la mer, porté par le SYMADREM depuis 2007. Ces travaux sont, avec la digue Beaucaire-Fourques, les piliers du Plan Rhône et sans précédent au niveau mondial, avec l'implantation sur chaque rive d'une digue résistante à la surverse, d'une longueur de 5 km, capable de résister au déversement jusqu'à la crue millénaire du Rhône. Ils sont la résultante d'une intelligence collective et d'une solidarité entre la rive droite et la rive gauche », affirme Pierre Raviol.



Plutôt que de rehausser les digues, ce qui avait été jusque-là, la réponse apportée par les pouvoirs publics après chaque catastrophe, les principes suivants ont été retenus :

- accepter l'inondation pour des crues rares (périodes de retour respectivement de 100 ans entre Beaucaire et Arles et de 50 ans en aval d'Arles) ;
- considérer la formation de brèches comme acceptable jusqu'à des événements exceptionnels (période de retour 1000 ans).

Ce choix passe par la réalisation de digues résistantes à la surverse. Le talus de la digue côté zone protégée est ainsi renforcé avec des enrochements bétonnés de manière à résister aux vitesses élevées en cas de déversement. « Certes, il y aura des entrées d'eau mais 20 fois moins importantes qu'en cas de brèche et seulement pour des crues rares » explique Pierre Raviol. En amont et aval, les digues sont calées 50 cm au-dessus de la crue millénaire pour éviter tout risque de contournement en cas de surverse.

« Cet ouvrage est le signe du renouveau économique. Aujourd'hui 80% du territoire est inconstructible. Nous espérons que la fin des travaux marquera la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRI) pour que les communes de l'ACCM puissent accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois », indique Patrick de Carolis. Les représentants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cyril Juglaret et du département des Bouches-du-Rhône, Lucien Limousin, ont tous deux assuré leur soutien aux projets futurs du SYMADREM. Quant au préfet, Christophe Mirmand, il a salué « la dynamique engagée suite aux catastrophes de 2003 et l'exemple de solidarité de ce projet, tant entre la rive droite et la rive gauche du Rhône qu'entre l'amont et l'aval ».

La conception de l'ouvrage a été pensée de manière à garantir sa sûreté et sa durabilité pour les 100 prochaines années. 55 000 personnes bénéficient, aujourd'hui, de cette protection.

Afin d'achever la sécurisation des ouvrages entre Beaucaire et Arles, des travaux de rehaussement du site industrialo-portuaire de Beaucaire et du site industrialo-fluvial de Tarascon seront engagés en début d'année 2022 (cf. p.2).



Dernière étape des travaux de sécurisation des digues sur le Rhône entre Beaucaire et Arles



SIP de Beaucaire à gauche et SIF de Tarascon, à droite derrière le pont

Les digues de Beaucaire-Fourques et de Tarascon-Arles, et plus particulièrement leurs tronçons respectifs de 5 km résistants à la surverse sont désormais opérationnelles. De manière à parfaire le système de protection sur le Rhône et éviter tout risque de contournement en cas de crues débordantes, il est nécessaire de rehausser les deux derniers tronçons non encore sécurisés : le site industrialo-portuaire de Beaucaire (SIP) et le site industrialo-fluvial de Tarascon (SIF).

Le SIP et le SIF sont des remblais appartenant à l'État et concédés à la Compagnie nationale du Rhône (CNR). « Ces plateformes sont mises à disposition des entreprises qui souhaitent les occuper pour leurs activités économiques. Elles leur permettent d'utiliser la voie navigable pour transporter des marchandises en contribuant ainsi au développement du trafic fluvial », explique Pascal Albagnac, directeur territorial Rhône-Méditerranée de la CNR.

Ces sites sont hors d'eau pour une crue comme celle de décembre 2003 (11 500 m³/s) mais leur cote altimétrique est trop basse en cas de crue supérieure. L'eau submergerait ces plateformes et contournerait les tronçons de digue résistants à la surverse. Les entrées d'eau ne seraient plus maîtrisées. « Cela reviendrait à inonder les zones que l'on souhaitait protéger. Il est donc nécessaire de rehausser ces ouvrages à la cote définie dans le plan Rhône pour les digues non résistantes à la surverse, soit 50 cm au-dessus de la crue millénale (14 160 m³/s). Le SIP et le SIF

vont être rehaussés d'environ 1 m, respectivement sur 4 km en rive droite et 1,5 km en rive gauche. Pour cela, nous viendrons construire une petite digue dans les règles de l'art », expose Marceau Requi, ingénieur au SYMADREM en charge de cette opération. Ces travaux avaient été définis à l'origine du Plan Rhône. « Depuis 2003, la CNR développe des missions d'intérêt général qui, pour la plupart, sont intégrées aux différents volets du Plan Rhône. C'est dans ce cadre que nous avons noué un partenariat avec le SYMADREM à partir de 2010. Sur la base des études hydrauliques qu'il a dirigées, le SYMADREM a identifié tous les secteurs où il aurait besoin d'intervenir pour mener à bien sa mission de protection contre les inondations. Cela a été le cas pour les SIP et SIF du secteur

mais aussi sur d'autres ouvrages comme les déversoirs de Boulbon et de Comps. Le rôle de la CNR est de veiller à ce que les travaux réalisés par des tiers, y compris ceux du SYMADREM, ne remettent pas en cause l'usage et l'intégrité des ouvrages construits dans le cadre du cahier des charges de la concession du Rhône. Nous vérifions donc les différents impacts et nous délivrons des autorisations. Chaque projet fait l'objet d'une convention spécifique qui détermine les modalités d'intervention pendant les travaux ainsi que les conditions d'occupation du site en phase d'exploitation » indique Pascal Albagnac.

Le montant des travaux s'élève à 5 millions d'euros hors taxes. La CNR participe à hauteur de 60% et l'État à hauteur de 40%. Ils commenceront début 2022 pour une durée d'un an.



SIP de Beaucaire

Prévenir et anticiper

Déterminer les niveaux de protection des zones protégées par les systèmes d'endiguement, alerter les autorités compétentes en matière de secours et indiquer les dangers encourus par les personnes en cas de dépassement de ces niveaux sont les obligations du SYMADREM en tant qu'autorité gémapienne sur le territoire du grand delta du Rhône. C'est pourquoi le syndicat a réuni, cet été, les maires, les services de l'État et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) des deux rives afin de les en informer.

65% de la population résidant dans le grand delta du Rhône habite en zone inondable avec de faibles possibilités de repli ou d'évacuation. La protection contre les inondations est donc un enjeu majeur du SYMADREM. L'une de ses missions est de déterminer les niveaux de protection des zones protégées par les digues. C'est-à-dire qu'il doit être en capacité de déterminer, en fonction du débit du Rhône, les possibilités ou non d'inondation des différentes parties du territoire et, le cas échéant qualifier la dangerosité des venues d'eaux. Lors de la réunion avec les maires, leur responsable du Plan communal de sauvegarde (PCS), les services de l'État et les SDIS, se sont vus remettre un atlas cartographique regroupant ces informations.



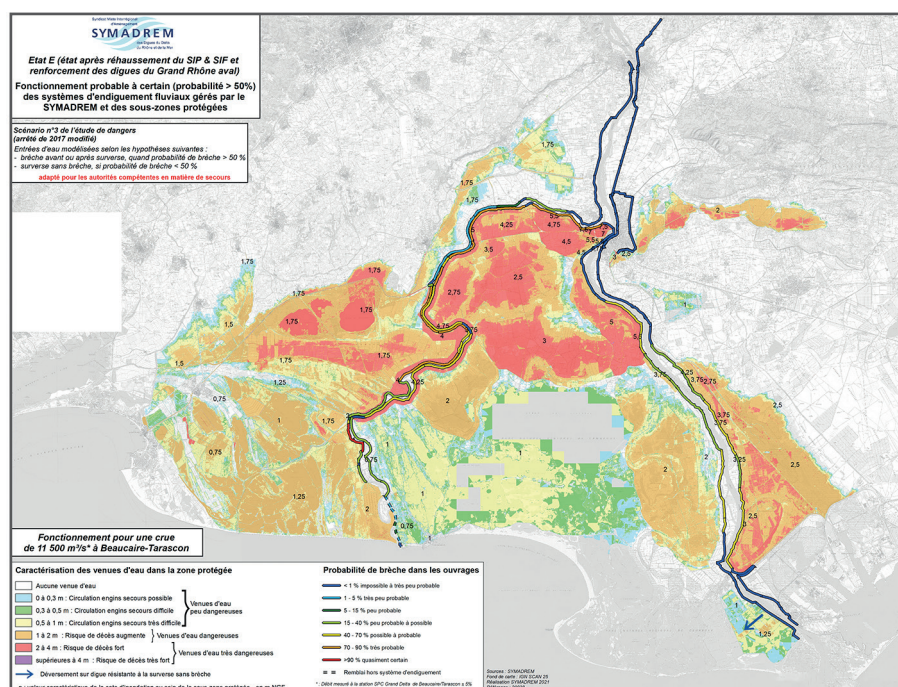
ment intéressantes pour nous. Elles reprennent les différents scénarios de brèches, ou non, en fonction des hauteurs d'eau et de leurs conséquences sur le territoire. Ces données vont être intégrées à nos plans de prévision des crues. Ainsi elles vont nous permettre d'anticiper nos plans d'action. Nous menons des reconnaissances en amont et déterminons les moyens dont nous aurons besoin en fonction du type de crue, des risques et des enjeux (humains, économiques...). C'est un bon outil d'aide à la décision pour dimensionner les moyens à déployer.

Nous travaillons par ailleurs à la création d'une cartographie interactive qui regrouperait toutes les données des différents acteurs du territoire, dont le SYMADREM. Elle pourra intégrer des informations comme les débits ou hauteurs d'eau en temps réel en nous indiquant les zones potentiellement inondables. Elle nous permettra de traduire ces données en actions ou dispositifs opérationnels. Notre but est de développer les échanges avec les acteurs du territoire pour optimiser nos interventions et les moyens mis en œuvre.



Le commandant Éric Guiboud-Ribaud, chef de groupement prévision du Gard témoigne: «Le rôle du groupement prévision est à la fois d'anticiper les risques industriels et naturels dont les inondations, risque majeur dans le Gard. Les épisodes cévenols et méditerranéens ont les mêmes conséquences pour nous: de fortes précipitations dans un temps limité engendrant des inondations violentes avec des débordements, des ruissellements...

Les informations du SYMADREM, même si elles ne concernent que le Rhône, sont particulière-



Exemple de cartographie remis aux autorités compétentes en matière de secours

Le SYMADREM et la CCBTA signent une convention



Fin septembre, Pierre Raviol, président du SYMADREM et Juan Martínez, président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) ont signé une convention de superposition d'affectations pour la digue Beaucaire-Fourques. Grâce à cela, la communauté de communes pourra créer et exploiter une piste cyclable en crête de digue.

Cette décision de laisser circuler les vélos sur la digue fait suite aux nouvelles constructions dans

les règles de l'art et à une volonté du SYMADREM: «*Nous profitons de la largeur suffisante de ces nouvelles digues (et uniquement celles-ci) pour les ouvrir aux cyclistes en toute sécurité*», indique Pierre Raviol. «*Notre contrainte était de trouver un gestionnaire compétent dans le domaine, comme nous le permet le code des transports (cf. réglementation). Ce dernier devra prendre en charge l'aménagement et l'entretien de la voie cyclable*».

Du côté de la CCBTA, aménager cette piste cyclable s'inscrit naturellement dans sa politique de déplacements doux et s'ajoute au projet de création d'une voie verte entre Beaucaire et Bellegarde qui verra le jour courant 2022. «*Le futur aménagement reliera les ports de chaque commune en longeant l'ancien chemin de halage qui borde le canal du Rhône à Sète*», explique Juan Martínez. Il ajoute: «*Nous sommes heureux de pouvoir offrir de nouvelles voies douces à nos concitoyens. Souvent les aménagements du territoire sont pensés pour les touristes mais cette fois-ci c'est avant tout pour les personnes qui vivent ici*».

Les élus du SYMADREM espèrent, à terme, créer une boucle de 40 km autour du Rhône entre Arles, Tarascon, Beaucaire et Fourques. En effet, une piste cyclable, financée par le département des Bouches-du-Rhône et longue de 10 km a d'ores et déjà été construite parallèlement à la digue Tarascon-Arles. Elle sera mise en service début 2022.

RÉGLEMENTATION

L'article R4241-68 du code des transports interdit toute circulation en crête de digue

Sous réserve des dispositions prévues à l'article R4241-70, nul ne peut circuler ou stationner avec un véhicule sur les digues... s'il n'est pas porteur d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité gestionnaire du domaine dont relèvent ces digues...

L'article R4241-70 du code des transports stipule, quant à lui :

Sont dispensés de l'autorisation prévue à l'article R4241-68 : 1° [...] 2° Les autres usagers lorsque la circulation leur est ouverte dans le cadre d'une superposition d'affectations.

LA PRESSE EN PARLE

Le risque inondation est un risque naturel majeur sur le territoire du grand delta du Rhône et la presse en parle. Durant la semaine du 15 novembre 2021, deux reportages, qui donnaient la parole au SYMADREM, ont été diffusés sur France Télévisions (France 3 PACA et France 3). Le premier concernait les risques naturels en région PACA et le second s'attachait aux inondations du Rhône et de la Seine. Thibaut Mallet commente : «*Ces deux reportages étaient très bien faits. Le reportage sur les risques naturels intitulé « Réchauffement climatique, comment nos enfants vivront-ils en méditerranée en 2100 ? » était très intéressant car il donnait la parole à de nombreux acteurs du territoire, rendant le débat contradictoire et complémentaire. Quant au « Monde de Jamy, climat : la France sous les eaux ? », le travail de reconstitution de la crue centennale du Rhône de décembre 2003 est exceptionnel. La culture du risque portée par les communes du territoire et les actions du SYMADREM sont également consacrées. Les explications de Jamy étaient très pédagogiques à la fois sur le mode d'initiation des brèches par érosion interne mais aussi sur les réponses apportées pour construire des digues sûres et durables avec leurs principales barrières de sécurité : étanchéité, filtration, protection contre les fouisseurs et résistance à la surverse. Deux émissions à voir en replay sur France.tv*»

Directeur de la publication : Pierre Raviol - Rédacteur en chef: Thibaut Mallet - Rédaction : Aurélie Darnaud
Photos : SYMADREM - Imprimeur : Pure Impression - Réalisation : www.septlieux.fr - ISSN : 2105 - 3324
SYMADREM - 1182, chemin de Fourchon VC 33 - 13200 ARLES - Tél. 04 90 49 98 07 - symadrem@symadrem.fr - www.symadrem.fr

Nos partenaires :

